

AR Prefecture

016-211602875-20250210-D_2025_1_1-DE
Reçu le 17/03/2025
Publié le 17/03/2025

délibération : D_2025_1_1

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 10 février à 18 h 30, le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, 42 RUE NATIONALE à ROULLET ST ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur ROY Gérard, Le Président.

Date de convocation du : 10 Février 2025

Titulaires : Monsieur ROY Gérard, Madame BARBAT Véronique, Monsieur CHABOT Bruno, Madame MONDOUT Michelle, Madame ANDRIEUX Stéphanie, Monsieur ROUSSEAU Jérémie, Madame CHARBONNAUD Martine, Madame BEAUMATIN Katia, Madame MOREAU MARTINE

Objet : Présence Verte - Participation 2025

Absent(s) : Monsieur MARTIN Albert

Excusé(s) : Madame PITON Sandra

Secrétaire de Séance : Madame Véronique BARBAT

Madame BARBAT expose que 37 personnes actuellement sur la commune font appel à l'association Présence Verte pour le portage des repas à domicile.

Madame BARBAT rappelle que pour bénéficier de l'aide d'un euro cinquante centimes par repas du midi, la personne doit être non imposable, et, que le budget prévu par la convention de partenariat pour l'année 2024 était de 7000€.

A cet effet, 18 personnes ont pu prétendre à cette aide pour un coût de 6666€.

Au vu des éléments présentés, il est proposé d'augmenter la participation à 1,75€ par repas du midi pour les personnes non imposables et d'allouer au budget 2025 la somme de 8000€.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil d'Administration valide l'augmentation du budget annuel à 8000€ et la participation à 1,75€ par repas du midi pour les personnes non imposables, et, autorise Monsieur le Président, à signer la convention pour l'année 2025 avec l'organisme

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les mois, an et jour ci-dessus, le
10/02/2025



Le Président du CCAS,

Gérard ROY
(Chargé)

AR Prefecture

016-211602875-20250210-D_2025_1_3-DE
Reçu le 17/03/2025
Publié le 17/03/2025

délibération : D_2025_1_3

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 10 février à 18 h 30, le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, 42 RUE NATIONALE à ROULLET ST ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur ROY Gérard, Le Président.

Date de convocation du : 10 Février 2025

Titulaires : Monsieur ROY Gérard, Madame BARBAT Véronique, Monsieur CHABOT Bruno, Madame MONDOUT Michelle, Madame ANDRIEUX Stéphanie, Monsieur ROUSSEAU Jérémie, Madame CHARBONNAUD Martine, Madame BEAUMATIN Katia, Madame MOREAU MARTINE

Objet : AXA - Convention de partenariat 2025

Absent(s) : Monsieur MARTIN Albert

Excusé(s) : Madame PITON Sandra

Secrétaire de Séance : Madame Véronique BARBAT

Madame BARBAT expose qu'il convient de renouveler la convention avec AXA. Elle rappelle que cette convention s'inscrit dans une démarche de proposition de complémentaire santé « Ma Santé » aux habitants de la commune. Une réduction de 25% sera appliquée à tous les administrés qui souscriront à la complémentaire santé.

Madame BARBAT informe que 34 Rouillet Stéphanois bénéficiaient de la complémentaire santé AXA en 2024.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat pour l'année 2025.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les mois, an et jour ci-dessus, le
10/03/2025



Le Président du CCAS,

Gérard ROY

AR Prefecture

016-211602875-20250210-D_2025_1_2-DE
Reçu le 17/03/2025
Publié le 17/03/2025

délibération : D_2025_1_2

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Objet : MOUVIBUS - Participation 2025

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 10 février à 18 h 30, le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, 42 RUE NATIONALE à ROULLET ST ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur ROY Gérard, Le Président.

Date de convocation du : 10 Février 2025

Titulaires : Monsieur ROY Gérard, Madame BARBAT Véronique, Monsieur CHABOT Bruno, Madame MONDOUT Michelle, Madame ANDRIEUX Stéphanie, Monsieur ROUSSEAU Jérémie, Madame CHARBONNAUD Martine, Madame BEAUMATIN Katia, Madame MOREAU MARTINE

Absent(s) : Monsieur MARTIN Albert

Excusé(s) : Madame PITON Sandra

Secrétaire de Séance : Madame Véronique BARBAT

Mme BARBAT expose que 13 personnes ont fait appel à l'association de transport à la demande MOUVIBUS pour l'année 2024, soit un coût de 235€.

Mme BARBAT rappelle que le CCAS prenait en charge tous les frais de dossier de tous les administrés de 60 ans et plus ou pour les personnes en situation de handicap temporaire ou permanent quel que soit le quotient familial.

Au vu des éléments présentés, il est proposé de renouveler la prise en charge de tous les frais de dossier de tous les administrés de 60 ans et plus ou pour les personnes en situation de handicap temporaire ou permanent pour l'année 2025.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil d'Administration valide cette prise en charge.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les mois, an et jour ci-dessus, le
10/03/2025



Le Président du CCAS,

Gerard ROY